
COMMUNIQUE DE PRESSE

Environnement

10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain

26 juin 2023

Comme il s’y était engagé, ce lundi 26 juin, Olivier Amrane, Président du Département, lance officiellement le Plan 10 000 arbres aux côtés de Matthieu Salel, vice-président en charge de l’agriculture, de l’environnement et du tourisme et des acteurs de la filière forêt-bois. Cet engagement fort pour les générations futures vise à préserver et préparer la forêt de demain en incitant les Ardéchoises et Ardéchois, et autres amoureux de l’Ardèche, à parrainer un arbre sur le site de la Fondation du patrimoine. Car la forêt ardéchoise est véritablement un patrimoine à pérenniser !

Affecté par les incendies de l’été 2022, le Département de l’Ardèche lance une grande opération de financement participatif afin de reboiser des forêts communales ainsi qu’adapter les essences et modes de plantation au changement climatique tout en sensibilisant le grand public à ces problématiques.

Préservons notre patrimoine forestier ardéchois

A la suite des incendies de l’été 2022 qui ont affecté le territoire ardéchois (plus de 2 200 hectares de forêts brûlées), le Conseil départemental de l’Ardèche a décidé d’agir et de voter une opération de financement participatif en direction des Ardéchois et des amoureux de l’Ardèche pour contribuer à la reconstitution et à l’avenir des forêts sur le territoire.

Ce plan départemental, au-delà de la plantation, vise aussi à sensibiliser le grand public, et notamment les scolaires, aux rôles fondamentaux assurés par les forêts, aux menaces qui pèsent sur elles, pour agir au quotidien en faveur de leur préservation et pour amener chacun à devenir un acteur de sa protection.

Plus précisément, les fonds collectés financeront des plantations d’arbres forestiers avec deux principales cibles :

- la reconstitution de forêts communales impactées par les incendies et/ou dépérissements liés au climat... : selon la situation des reboisements, les plantations respecteront la régénération naturelle en privilégiant l’enrichissement des parcelles,
- l’adaptation des essences et modes de plantation au changement climatique. Il sera expérimenté des plantations sur des parcelles publiques ou privées, selon différents

protocoles : mise en place d'« îlots d'avenir », plantations par enrichissements et diversification.

La forêt, support de suivi scientifique et valorisation pédagogique

Dans ce contexte, toute opération de plantation bénéficiant des fonds collectés aura valeur d'expérimentation et d'apprentissage. Les opérations financées feront l'objet d'un suivi scientifique d'une part et de valorisations pédagogiques d'autre part.

Le coût de l'opération peut être estimé à 200 000 € : 150 000 € pour les plantations et 50 000 € pour le suivi scientifique et la vulgarisation pédagogique.

Le Conseil départemental amorcera la démarche en abondant le projet à hauteur de 15 000 €.

La collecte, lancée ce jour sur la plateforme de la Fondation du patrimoine vise dans un 1^{er} temps un objectif de 50 000 € afin d'initier les premières opérations.

Pour faire un don pour parrainer un arbre : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/10-000-arbres-pour-la-foret-ardechoise-de-demain>

Verbatims

« Nous avons souhaité être proactifs à la suite des évènements de l'été 2022. Le Conseil départemental de l'Ardèche a conscience de l'importance de ce projet qui, au vu du contexte actuel, peut avoir un impact en dehors du territoire ardéchois à une grande échelle. Il en est de l'avenir de nos enfants et de l'environnement que nous leur laisserons... » Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche

« 57% du paysage ardéchois est composé de forêt, ce qui représente environ 319 000 hectares. Il est donc de notre devoir de proposer des solutions pour protéger notre écosystème. » Matthieu Salel, vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme

-